



1^{ère} édition
des Démouvillaises

DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022

MARCHE | 7KM | 9H30
Proposée par l'association Rando Bois & Marais

COURSE | 7,5KM | 10H

RÈGLEMENT DE LA MARCHÉ / COURSE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre des animations programmées au mois d'Octobre en faveur de la lutte contre le cancer du sein, la Ville de Démouville organise une marche et une course solidaires ouvertes à tous en partenariat avec la Ligue contre le Cancer du Calvados. La marche et la course ne sont pas chronométrées et ne donneront pas lieu à classement. Pour tous renseignements concernant cet événement, vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à communication@demouville.fr ou par téléphone au 02.31.72.37.27.

ARTICLE 2 : DATE, HORAIRES ET CIRCUITS

La manifestation a lieu le dimanche 16 octobre 2022 à Démouville.

- Marche : le parcours comprend 1 boucle de +/- 7 km.

Le départ de la marche sera donné à 9H30 Place de la mairie.

Le parcours proposé suivra un cheminement (routes et chemins) vers la Gronde autour de Démouville, Giberville et Mondeville.

- Course à pied : le parcours comprend 1 boucle de +/- 7,5 km.

Le départ de la course sera donné à 10H Place de la mairie.

Le parcours proposé suivra un cheminement au travers de Démouville (route et chemins) consultable sur la page de l'événement sur www.demouville.fr

Le Village rose ouvrant ses portes à 8h30, le paiement de l'inscription se fera sur place avant 9h00 pour la marche et 9h30 pour la course à pied.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Démouvillaises se veulent ludiques et solidaires. Elle ne sont pas chronométrées et ne donneront pas lieu à classement. Compte tenu de l'objet de l'événement proposé et afin de montrer leur soutien à la cause, les participants sont invités à porter du Rose (vêtements, chaussures, accessoires...).

Cette manifestations sportives est ouverte à tous.

Chaque participant certifie disposer d'une forme physique suffisante pour participer à cette manifestation sportive sans risque pour sa santé. La marche et la course Démouvillaises sont incompatibles avec toutes pathologies risquant de mettre en danger le participant compte tenu de l'effort physique qu'elles engendrent. La marche/course est ouverte aux mineurs accompagnés d'un adulte, qui en assure la surveillance et la responsabilité.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Une pré-inscription est obligatoire via :

- Le formulaire en ligne disponible sur le site www.demouville.fr rubrique agenda des manifestations
- Le formulaire papier disponible à l'accueil de la Mairie de Démouville

Les 100 premiers inscrits se verront offrir un tour de cou spécial de cette 1^{ère} édition.

Aucune inscription ne se fera le jour de l'événement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Aucune consigne de sacs n'est prévu.

ARTICLE 5 : FRAIS D'INSCRIPTION

Les Démouvillaises étant organisées dans un but solidaire, une participation de 5€ est demandée. La marche et la course sont gratuites pour les -10 ans.

La participation sera à régler à l'entrée du Village rose au stand de la Ligue contre le cancer. Le passage par le stand est obligatoire pour valider définitivement son inscription. Chaque inscrit se verra alors remettre un bracelet rose prouvant sa validation.

Règlement sur place (espèces ou chèque, CB non acceptée)

Nous vous rappelons que le Village rose ouvrant ses portes à 8h30, le paiement de l'inscription se fera sur place avant 9h00 pour la marche et 9h30 pour la course à pied.

Les fonds sont alors entièrement reversés à la Ligue Contre le Cancer à l'issue de l'événement. Ils ne peuvent pas donner lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

Seuls les dons effectués directement auprès de la Ligue contre le cancer, lors la présence d'un représentant aux stands ou en ligne via le site : www.ligue-cancer.net pourront donner lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre tous risques liés à la course. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de la Ville de Démouville qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) auprès de l'UMPS.

La sécurité sera assurée par des signaleurs bénévoles présents sur les voies routières, la Police Municipale et de l'Unité Médicale de Premiers Secours.

ARTICLE 8 : CHARTE DU COUREUR

Les Démouvillaises n'ont pas d'enjeu sportif identifié. Tout participant est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur/marcheur autorise expressément le service Communication de la Ville de Démouville à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la marche/course du dimanche 16 octobre 2022, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ARTICLE 10 : ANNULATION, INTEMPÉRIES

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de reporter ou d'annuler la manifestation.

ARTICLE 11 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le service communication de la Ville de Démouville dispose de moyens informatiques destinés à gérer les inscriptions aux manifestations. Les informations collectées dans le cadre de l'inscription à la Marche/Course seront exploitées pour cette seule manifestation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication de la ville par mail: communication@demouville.fr ou au 02 31 72 37 27. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



VILLE DE DÉMOUVILLE

Place de la mairie , 14840 Démouville

Tél. 02 31 72 37 27 / mairie@demouville.fr / www.demouville.fr